

# LE SAVIEZ-VOUS ?



LE FORFAIT MOBILITÉ DURABLE  
(POUR LES CYCLISTES) SE  
RENOUVELLE CHAQUE ANNÉE



Pour l'instant, l'accord mobilité est valable jusqu'au 31 décembre 2025, il sera peut-être reconduit au-delà.

Si vous utilisez votre vélo pour aller au travail, vous pouvez le déclarer dans "Mon Kiosque", rubrique "mon mode de transport".

## 42,50 euros par mois

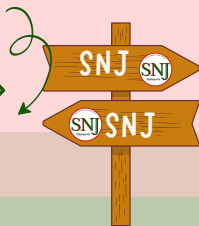
Vous recevrez ainsi 42,50 euros par mois exonérés de charges sociales et fiscales.

## Pensez à le renouveler !

La reconduction de votre mode de transport n'est pas automatique. Il faut chaque année remplir et envoyer le formulaire.

Vous pouvez opter pour un forfait mobilité durable semestriel si, le reste du temps, vous prenez les transports en commun, par exemple.

Le  
formulaire  
ici



UNE QUESTION ?